

LIBRES PARLERS

Courrier des lecteurs

L'exposition d'André Zucca perpétue la propagande nazie

La Bibliothèque historique de la ville de Paris présente, dans une exposition intitulée « Les Parisiens sous l'Occupation », 270 photographies faites à Paris par André Zucca entre 1940 et 1944. Il s'agit d'une partie des photos couleurs réalisées par ce photographe travaillant alors pour Signal, l'organe allemand de propagande nazie qui vantait la puissance de la Wehrmacht et de la Waffen SS. Une exposition qui révèle de curieux choix de la part du conservateur général de la Bibliothèque, Jean Dérens, et du commissaire de l'exposition, Jean Baronnet.

Des nuances dans le catalogue, pas dans les notes de l'exposition

Non qu'il ne faudrait pas montrer ces photos, mais il faut les montrer pour ce qu'elles sont et les remettre dans leur contexte. Or, quand l'historien Jean-Pierre Azéma, dans son texte du catalogue, tente précisément de le faire, les extraits que les commissaires ont choisi pour figurer dans l'exposition écartent des éléments essentiels à cette contextualisation. Azéma conteste d'ailleurs, quant à lui, la dimension proprement documentaire de cet ensemble de diapositives en couleurs : « Des photos de Zucca, il a été couramment dit qu'elles avaient une dimension documentaire incomparable. L'assertion vaudrait dans une large mesure pour les 10600 négatifs en noir et blanc 6x6 pris dans Paris. » « Il en va différemment, selon moi, pour ces diapositives en couleurs qui reflètent certes le talent incontestable d'un grand professionnel, mais plus encore le regard et le plaisir de l'esthète privilégiant un Paris qui lui est propre. »

Son article est accompagné de trois exemples de ces photos noir et blanc absentes de l'exposition : un meeting du PPF de Jacques Doriot, un discours du

chroniqueur de Radio Paris qui acclamait les succès de l'Axe, Jean Herold-Paquis, jugé et condamné à mort en 1945, et les obsèques du collaborationniste Philippe Henriot, tué par des résistants. Aucun de ces clichés n'est présenté dans l'exposition.

L'expo montre un Paris occupé rayonnant de bonheur, le rêve de Goebbels

Que montre cette exposition ? Un circuit touristique de Paris et de ses quartiers sous l'Occupation, et la vie tranquille des Parisiens telle que voulait la montrer la propagande allemande.

Un Paris où l'occupant se promène paisiblement sous le soleil au milieu des Parisiens, où les femmes vont aux courses avec de beaux chapeaux, où les soldats allemands ont leurs cinémas, les Français aussi, où l'on projette nombre de films produits sous le nazisme, un Paris où la vie culturelle est intense, où les affiches et les expositions de propagande allemande s'évalent, et où la machine à divertir fonctionne à plein. Bref : le rêve de Goebbels, celui d'un Paris occupé rayonnant du bonheur d'être une capitale tranquille sous la main douce de l'Allemand esthète, fidèlement représenté par Zucca.

Quels rapports André Zucca entretenait-il avec la propagande allemande ? Azéma nous l'explique dans le catalogue : « Les photographes devaient obtenir et faire régulièrement renouveler une accréditation de la Propaganda Stafel et soumettre leur tirage à la censure. Accrédité [...], André Zucca bénéficie d'une carte de presse et d'un laissez-passer, mais il fut le seul Français à disposer des pellicules Agfacolor quasi introuvables. »

Dans l'exposition, le conservateur général de la Bibliothèque nous dit qu'il a été « réquisitionné le 1^{er} août 1941 par Signal » - un magazine qu'il ne qualifie pas, quant à lui, de « magazine de propagande » -, reprenant et amplifiant les dires de la fille du photographe qui, quant à elle, dans le catalogue, dit

qu'il aurait été « requis » par Signal. Et le conservateur ajoute que c'est « sans doute » à ce titre qu'il eut à sa disposition des pellicules allemandes en couleur.

Les poursuites contre Zucca à la Libération sont minimisées

Visiblement, les commissaires préfèrent faire écho dans l'exposition aux efforts de la famille pour tenter d'effacer les liens du photographe avec la propagande nazie, plutôt qu'aux informations précises données par l'historien. Quand ils disent que Zucca travaille pour *L'Illustration*, ils se gardent de préciser, comme le fait Azéma, qu'il s'agit d'« un magazine bien pensant, lu par la bourgeoisie pétainiste ».

Quant aux poursuites dont ce photographe a été l'objet à la Libération, ils cherchent manifestement à les minimiser : « Arrêté en octobre 1944, il est rapidement libéré et rejoint la Première Armée du général de Lattre de Tassigny. Son dossier est classé en 1945 » peut-on lire dans l'exposition.

En réalité, Azéma précise qu'il a été poursuivi et incarcéré pour sa collaboration avec l'occupant et considéré en 1945 comme devant faire l'objet d'une procédure d'indignité nationale, situation à laquelle il a réagi en quittant Paris et en s'installant près de Dreux où il vivra longtemps sous un pseudonyme. Quant à l'expression « rejoint la Première Armée du général de Lattre de Tassigny », elle semble indiquer une incorporation qui, en réalité, n'a pas eu lieu.

Des cartels consternants

Les textes accompagnant ces photos font l'apologie de leur technique et de leur couleur, sans rien dire de leur contenu problématique. Les cartels sont à cet égard consternants. Quand une photo montre un vendeur du journal *Les Nouveaux Temps*, le cartel précise qu'il s'agit du journal de Jean Luchaire, mais sans dire qu'il s'agit d'un intime de l'ambassadeur d'Allemagne Otto Abetz, condamné à mort pour collaboration et exécuté en 1946.

Un autre texte porte « La milice défile sur les Champs-Élysées et va aux Invalides prêter serment à Joseph Darnand », sans dire que ce dernier était le chef d'une force armée qui combattait la Résis-

Pour faire parvenir vos réactions à la rédaction, envoyez un mail à : hommes.libertes@ldh-france.org



tance. Un autre, accompagnant la vue d'un café de Paris Le Capoulade, épouse le ton léger du reportage photographique: «*Le choix se situait entre Le Capoulade et Le Mathieu en face.*»

Mais les cartels se taisent quand les photos montrent les rideaux de fer baissés des boutiques du Marais, quartier où ont eu lieu les plus importantes rafles de juifs; ils se bornent à indiquer le nom des places et des rues: rue des Rosiers, place des Vosges... Et lorsqu'une photo montre des personnes portant l'étoile jaune, aucune explication n'est donnée.

En insérant des documents iconographiques extérieurs à cet ensemble photographique, les commissaires de l'exposition auraient pu évoquer les souffrances des Parisiens, les restrictions, les queues devant les magasins, les tickets de rationnement, les rafles, les tracts et les affiches de la Résistance. Ils se sont limités à des affiches de films, des publicités et des paquets de cigarettes qui prolongent, eux aussi, le ton et l'esprit du reportage de Zucca sur le «*Gai Paris*».

Que peuvent retirer les visiteurs, surtout les jeunes, d'une telle exposition?

Le comble est peut-être atteint lorsqu'une photo donne à voir un cinéma arborant une grande affiche avec le comédien Harry Baur. Le cartel se borne à dire que le film date de 1936, sans dire que cet immense acteur, dénoncé comme juif, arrêté et torturé durant quatre mois par la Gestapo, est mort en Allemagne en 1943.

Que peuvent retirer les visiteurs d'une telle exposition, en particulier les plus jeunes? Les commentaires sur l'intérêt esthétique des photographies et la restauration de leurs couleurs ne font que prolonger l'attention portée à cette vision d'un Paris ensoleillé où les images montrent l'Occupation comme une période joyeuse et paisible. L'Observatoire de la liberté de création de la Ligue des droits de l'Homme, qui défend la liberté des auteurs et des expositions, a aussi toujours affirmé que la médiation des œuvres est de première importance, et engage chaque protagoniste à rendre des comptes dans le cadre du débat citoyen.

Lettre ouverte adressée au président de la République sur la désignation du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Monsieur le président de la République,

Plus de cinq mois après l'institution d'un Contrôleur général des lieux de privation de liberté par la loi du 30 octobre 2007, et un mois après son décret d'application en date du 12 mars dernier, nos organisations s'étonnent qu'aucune personnalité n'ait été nommée à ce jour.

Nous sommes particulièrement inquiets du retard pris dans la mise en place de ce mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements, et du contrôle du respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté.

Pour mener à bien le processus de nomination, la lettre et l'esprit du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants – dont la ratification a été annoncée – doivent être respectés. La désignation du futur Contrôleur doit se faire conformément aux Principes de Paris ⁽¹⁾.

En vertu de ces Principes, la procédure de nomination doit présenter toutes les garanties nécessaires pour «*assurer la représentation pluraliste des forces sociales (de la société civile) concernées par la promotion et la protection des droits de l'Homme*» ⁽²⁾.

Il apparaît dès lors nécessaire que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, instance issue des Principes de Paris, soit consultée sur le choix de la personnalité hautement compétente et indépendante appelée à exercer les fonctions de Contrôleur.

L'examen périodique universel auquel la France sera soumise les 14 mai et 18 juin prochains devant le Conseil des droits

de l'Homme des Nations unies serait l'occasion pour la France d'annoncer la personnalité idoine choisie dans le respect des Principes de Paris, ou à tout le moins, l'imminence de sa nomination.

Ainsi la France, soucieuse d'être exemplaire lors de l'examen périodique universel, montrerait l'effectivité de son attachement aux droits de l'Homme dans les lieux privés de liberté.

Nous demandons la nomination rapide et transparente du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président de la République, en l'assurance de notre plus haute considération.

(1) Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies du 20.12.93, Annexe Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

(2) Résolution 48/134 Annexe, Composition et garanties d'indépendance et de pluralisme.

Les organisations signataires :

ACAT-France, Amnesty International section française, ANVP (Association nationale des visiteurs de prison), Aumônerie Catholique des prisons, Aumônerie Protestante des prisons, Ban Public, Cimade, Farapej (Fédération des associations, réflexion, action prison et justice), Genepi (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées), Ligue des droits de l'Homme, OIP (Observatoire international des prisons), Secours Catholique, Syndicat de la magistrature, UGSP-CGT (Union générale des syndicats pénitentiaires CGT).
Copie à : Premier ministre, ministre de la Justice, ministre des Affaires étrangères, ministre de la Santé, ministre de l'Intérieur, ministre de la Défense.

Cette exposition est coupable, non de montrer des images de propagande, mais, faute de toute contextualisation, d'en perpétuer, de fait, la propagande.

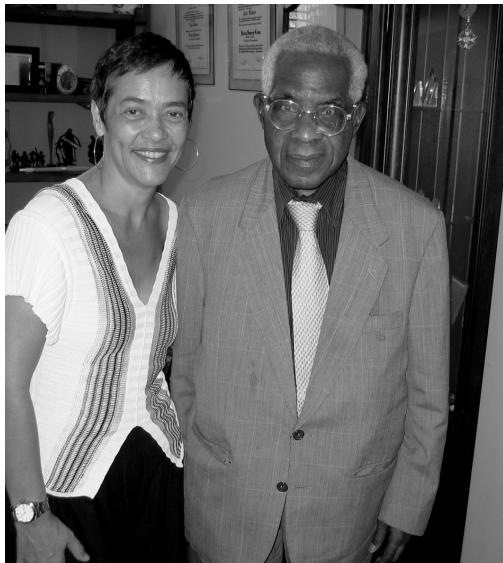
Les responsables ne peuvent se réfugier derrière les qualités esthétiques de ces images pour justifier la façon dont ils les montent. Nous souhaitons qu'avec la ville de Paris, qui a marqué ses distances avec cette exposition,

s'engage un débat public avec les responsables, et que ces derniers s'expliquent sur le contenu politique de cette exposition.

**Gilles Manceron et
Agnès Tricoire, membres
de l'Observatoire de la liberté
de création de la LDH**

**(tribune diffusée sur le site
de Rue 89 le 18 avril dernier).**





© FRANÇOISE VERGÈS

Se souvenir d'Aimé Césaire

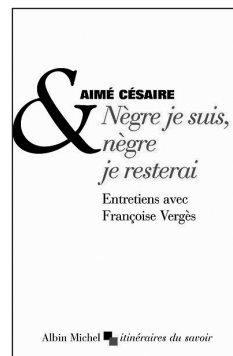
La disparition de l'un des plus grands poètes de langue française, défenseur des droits de l'Homme et « père de la négritude », a donné lieu à une cérémonie organisée le 10 mai conjointement par la Ligue des droits de l'Homme et la mairie de Paris dans les salons de l'Hôtel de ville. Des textes d'Aimé ont été lus par de jeunes slameurs de Seine-Saint-Denis et des Yvelines, en témoignage d'une filiation aussi bien culturelle que politique. Nous avons choisi de publier ci-dessous, avec l'aimable autorisation de Françoise Vergès, les conclusions d'entretiens avec Aimé Césaire publiés sous le titre *Nègre je suis, nègre je resterai*, chez Albin Michel.

« Interrogé sur la notion de "nouveau humanisme" que le poète utilise souvent, il répond: "Il s'agit de savoir si nous croyons à l'homme et si nous croyons à ce qu'on appelle les droits de l'homme. A liberté, égalité, fraternité, j'ajoute toujours identité. Car, oui, nous y avons droit. C'est notre doctrine à nous, hommes de gauche. Dans les régions d'outre-mer, des situations spéciales ont été imposées. Je crois que l'homme, où qu'il se trouve, a des droits en tant qu'homme. Le respect de l'homme me paraît fondamental. Peu m'importe qui a écrit le texte de la Déclaration des droits de l'Homme; je m'en fiche, elle existe. Les critiques contre son origine "occidentale" sont simplistes. En quoi cela me gênerait-il? J'ai toujours été irrité par le sectarisme que j'ai rencontré jusque dans mon propre parti. Il faut s'approprier ce texte et savoir l'interpréter correctement. La France n'a pas colonisé au nom des droits de l'Homme. On peut toujours raconter n'importe quoi sur ce qui s'est passé: "Regardez dans quel état sont ces malheureux. Ce serait un bienfait

de leur apporter la civilisation." D'ailleurs, les européens croient à la civilisation, tandis que nous, nous croyons aux civilisations, au pluriel, et aux cultures. Le progrès, avec cette Déclaration, c'est que tous les hommes ont les mêmes droits, simplement parce qu'ils sont des hommes. Et ces droits-là, tu les réclames pour toi et pour l'autre."

Vous prônez ce qu'on appelle le "dialogue entre les civilisations" ?
« Oui, il faut l'établir par la politique et la culture. Il faut que nous apprenions que chaque peuple a une civilisation, une culture, une histoire. Il faut lutter contre un droit qui instaure la sauvagerie, la guerre, l'oppression du plus faible par le plus fort. Ce qui est fondamental, c'est l'humanisme, l'homme, le respect dû à l'homme, le respect de la dignité humaine, le droit au développement de l'homme. Les formules peuvent différer, bien entendu, avec le temps, avec les siècles, avec les compartimentages géographiques, mais enfin l'essentiel est là. »

H & L



« Pour garder cet essentiel au cœur, nous nous souviendrons d'Aimé Césaire. »